

*Article 43 du Règlement***LA CHAMBRE DES COMMUNES****L'UTILISATION D'UN LAISSER-PASSER SUR UN AVION PAR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour proposer une motion.

Étant donné la nouvelle voulant que le secrétaire d'État et son épouse acceptent peut-être un billet gratuit de CP Air, d'une valeur de \$6,000, pour se rendre en Extrême-Orient où le ministre étudiera des questions de politique culturelle et de liberté d'information, je propose, appuyé par le député de Brant (M. Blackburn):

Que la Chambre demande au ministre de faire, dès son retour, une déclaration à l'appel des motions et de rendre compte de ce qu'il a appris de nouveau au sujet de la liberté d'information dans des démocraties aussi exemplaires que la Birmanie, le Viêt-Nam, le Cambodge et le Laos.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES FINANCES**LE DROIT À LA RENTE AUX TERMES DES REER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement. Étant donné que le budget présenté en avril 1978 empêche les personnes âgées de moins de 60 ans qui sont invalides ou incapables de faire vivre leur famille de toucher une rente sur leur programme enregistré d'épargne-retraite, auquel elles peuvent avoir cotisé pendant plusieurs années, je propose, appuyé par le député de Halifax-East Hants (M. Crosby):

Que la Chambre enjoigne au ministre des Finances de modifier le budget de manière à redonner aux personnes de moins de 60 ans qui sont invalides ou incapables de faire vivre leur famille le droit de toucher une rente sur leur programme enregistré d'épargne-retraite, auquel elles peuvent avoir cotisé pendant plusieurs années, pour que ces personnes défavorisées puissent subvenir aux besoins de leur famille sans être un fardeau pour la société.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: La présentation d'une telle motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1422)

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DU CANADA**RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. S. Victor Raiton (Welland): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement. Je propose, appuyé par le député de Drummond (M. Pinard):

[M. l'Orateur.]

Que la Chambre exprime sa reconnaissance sincère et ses meilleurs vœux à Leurs Excellences le Gouverneur général et M^{me} Léger pour leur dévouement au service du Canada et de tous les Canadiens au cours des cinq dernières années, et que la Chambre félicite . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne veux pas interrompre le député ou le placer dans une situation délicate, mais je crois que le député reconnaîtra que j'ai toujours refusé le recours à l'article 43 du Règlement à de telles fins.

En outre, le député doit sûrement se rendre compte que la Chambre a déjà accepté sans réserve l'idée de sa résolution par les observations qui ont été formulées. J'ai tenu à accorder la priorité aujourd'hui, avant d'aborder nos travaux, à annoncer premièrement la nomination du nouveau gouverneur général et lui offrir nos vœux, et aussi à exprimer au nom de tous les partis les félicitations de la Chambre au nouveau titulaire et aussi, bien sûr, au titulaire actuel de ce poste.

* * *

AIR CANADA**DEMANDE DE REMISE EN VIGUEUR DU VOL 562 À DESTINATION DE MONCTON (N.-B.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Leonard C. Jones (Moncton): Monsieur l'Orateur, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion à caractère urgent en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement.

Attendu que l'agglomération de Moncton, au Nouveau-Brunswick, est un important centre de distribution; attendu que pour assurer le maintien des emplois et l'efficacité du réseau de distribution, il faut assurer des transports rapides permettant aux marchandises, au courrier et aux voyageurs d'entrer et de sortir rapidement de la ville, autant par air et par fer que par la route; attendu qu'Air Canada vient tout juste de mettre fin à un service essentiel de transport de marchandises vers le sud du Nouveau-Brunswick, soit le vol 562, qui arrive régulièrement à Moncton de bonne heure le matin; et attendu que cette décision nuira grandement à l'économie, je propose, appuyé par le député de Carleton-Charlotte (M. McCain):

Que le gouvernement ordonne au ministre des Transports et à la société Air Canada de remettre immédiatement en vigueur ce service-marchandises spécial, vol numéro 562 à destination de Moncton, et d'améliorer le service-voyageurs en augmentant la fréquence des vols.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre ne peut être mise en délibération, en vertu de l'article 43 du Règlement, qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Sans doute la Chambre sera-t-elle d'accord pour que la période des questions orales se poursuive aujourd'hui jusqu'à 3 h 10.